



AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION DU CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 201, le conseil a adopté le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2020 qui débuteront à 20 h, et ce, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec:

Lundi 18 janvier
Lundi 15 février
Lundi 15 mars
Lundi 19 avril
Lundi 17 mai
Lundi 21 juin

Lundi 19 juillet
Lundi 16 août
Lundi 20 septembre
Lundi 4 octobre
Lundi 22 novembre
Lundi 20 décembre

DONNÉ à Labelle ce 22 décembre 2020.

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière